

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)
tenue le jeudi 14 novembre 2024 à 19.00 heures,
Salle communale à La Joux**

Sont présents :

le président	:	M. Willy Schorderet (<i>Excusé</i>)
Le vice-président	:	M. Jean-Claude Cornu (<i>Excusé</i>)
la secrétaire	:	Mme Laure Castella

les membres du comité :

	:	MM. Daniel Bard, Président
		Emmanuel Jaquier, Vice-président
		François Helfer
		Thomas Oberson
		Sébastien Frossard

les délégués des communes :

- Billens-Hennens	M.	Serge Pichonnat
- Le Châtelard	M.	Christophe Etienne
- Grangettes	M.	Joël Castella
- Mézières	M.	Daniel Droux
- Romont	M.	Emmanuel Bussard
- Sviriez	M.	Pascal Cosandey
- Sviriez	M.	Paul Maillard
- Vuisternens-dt-Romont	M.	Martin Rosat
- Vuisternens-dt-Romont	M.	Gilles Audergon

Les invités :

	M.	Jérôme Bourqui, collaborateur STEP
	M.	Jonathan Dorthe du SEN
		La place d'armes de Drognens (<i>Absent</i>)

Sont excusés :

	M.	Vincent Bosson, préfet de la Gruyère
	M.	Valentin Bard, préfet de la Glâne
	M.	Nicolas Hassler, commune de Sâles
	M.	Marc Raboud, commune de Grangettes
	M.	Marc Menoud, commune de Romont

Le Président ainsi que le Vice-Président de l'assemblée des délégués de l'AIMPGPS étant absents aujourd'hui, il est proposé aux délégués de maintenir l'assemblée sous la présidence de M. Daniel Bard, Président du comité de l'AIMPGPS.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent la présidence ad intérim par Daniel Bard pour cette assemblée.

M. Daniel Bard, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse M. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère, retenu par une autre obligation ainsi que Monsieur Valentin Bard, préfet de la Glâne, Monsieur Willy Schorderet, président de l'assemblée des délégués, Monsieur Jean-Claude Cornu (Vice-Président) Monsieur Nicolas Hassler, commune de Sâles, Monsieur Marc Raboud (Grangettes), Monsieur Marc Menoud (Romont).

M. Daniel Bard demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

M. Paul Maillard est nommé scrutateur et en est remercié.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

M. Daniel Bard déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 9 délégués sur les 11 convoqués, 7 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association. Majorité des voix, à 5.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 14 octobre 2024 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2024
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 25 juin 2024)
3. Renouvellement de la clé de répartition des frais pour 2025/2026
4. Budget 2025
5. Rapport du président
6. Remplacement d'un membre démissionnaire au comité de direction
7. Election du Président au comité de direction
8. Divers

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 23 MAI 2024

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 25 juin 2024 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

3. RENOUELEMENT DE LA CLE DE REPARTITION 2025/2026

Selon nos statuts, tous les deux ans, la clé de répartition doit être mise à jour et approuvée en assemblée des délégués. Suite à la collecte des informations et données auprès des communes membres et de la place d'armes de Drognens, la nouvelle clé de répartition des frais d'entretien et d'exploitation a été mise sur pied. Elle a été admise en séance de comité du 17 septembre 2024 et, est soumise, ce soir, à l'approbation des délégués.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent la nouvelle clé de répartition pour 2025/2026 et ils en sont remerciés.

4. BUDGET 2025

M. Daniel Bard présente le budget 2025 :

Le budget est comme à l'accoutumée en deux parties ; administration et exploitation visant à la protection des eaux. Fr. 50'000.- pour l'administration et Fr. 1'597'250.- pour la protection des eaux.

Pour l'administration, une diminution d'environ Fr. 19'000.- suite à une analyse plus approfondie de l'évolution de la situation – comparaison avec les comptes – moins de séances de comité – plus d'auto-connaissance.

Pour l'exploitation, le budget 2025 correspond en grande ligne à celui de 2024.

Le plus important changement concerne la position 7206.3120.00 consommation d'électricité qui avait fait un bond en 2024 avec la hausse du tarif de l'électricité. Pour 2025 la baisse de tarif annoncée par Groupe E ainsi que la part d'auto-consommation liée à notre production photovoltaïque permet de réduire à nouveau ce poste.

La position 7206.3813.00 prévoit la réfection de 2 échangeurs de chaleur pour Fr. 60'000.-. Les difficultés d'obtention de certaines pièces impliquent leur réfection.

Le budget compte également l'entretien de nos toitures plates (Fr. 70'000.-) ainsi que le solde de l'installation photovoltaïque votée lors de l'assemblée du 23.05.2024 (Fr. 80'000.-).

Le budget 2025 se monte donc à Fr. 1'647'250.- au total ; budget ordinaire de fonctionnement. **M. Daniel Bard** revient également sur le tableau de répartition des communes. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

Selon les derniers statuts approuvés en 2021, le budget a été soumis à la commission financière en date du 29.10.2024. M. Christophe Etienne nous fait lecture de leur rapport.

M. Daniel Bard remercie Monsieur Christophe Etienne de la commission financière. L'assemblée n'ayant pas de remarque ou question, il demande aux délégués s'ils acceptent le budget tel que présenté.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent le budget 2025 et ils en sont remerciés.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Daniel Bard donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des questions. Cela n'est pas le cas.

6. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE AU COMITE DE DIRECTION

M. Daniel Bard a informé le comité de direction lors de sa séance du 17 septembre dernier qu'il quittait ses fonctions au sein du comité de direction de l'AIMPGPS et ce dès cette assemblée des délégués. Après de nombreuses années (30 !) à œuvrer pour le bien de l'association, Daniel Bard, souhaite maintenant se consacrer à d'autres projets personnels.

Une place au sein du comité de direction est donc à repourvoir...

Le comité de direction, après prospection, propose la candidature de Monsieur Serge Pichonnat, conseiller communal de Billens-Hennens. Une discussion interne a eu lieu aussi entre les communes du périmètre de base Mézières et Billens-Hennens. Cela a abouti à la proposition faite par le comité.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent la nomination de Monsieur Serge Pichonnat, délégué de la commune de Billens-Hennens.

Bienvenue à Serge !

7. Election du Président

C'est également à l'assemblée des délégués, selon les dispositions statutaires, d'élire le Président du comité de direction.

Monsieur François Helfer, membre du comité de direction depuis 2021, se présente pour le poste.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, les délégués approuvent la nomination de Monsieur François Helfer comme Président du comité de direction.

Merci François ! Il succédera donc à Daniel Bard dès le 1^{er} janvier 2025.

8. DIVERS

M. Emmanuel Jaquier, Vice-Président du comité de direction, remercie Daniel Bard pour toutes ces années de dévouement à l'AIMPGPS et nous fait lecture de tout le travail accompli par M. Daniel Bard durant ces nombreuses années.

Une clé en fer forgée « AIMPGPS » ainsi que 3 bouteilles de vin (1 par décennie...) sont remises à notre cher président démissionnaire.

M. Daniel Bard, nous fait lecture de son compte rendu de ses 30 années au sein de l'AIMPGPS. Il termine en souhaitant tout le meilleur et plein succès à ce nouveau comité.

Après ces moments d'émotions, **M. Daniel Bard**, nous remercie de notre présence et de l'implication de chacun dans ce travail et la parole n'étant plus demandée, il lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 20.00

Président du comité de direction

La secrétaire

Daniel Bard

A blue ink signature of Daniel Bard, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

Laure Castella

A blue ink signature of Laure Castella, written in a cursive style.

La Joux, le 14 novembre 2024

Annexe : Rapport du président

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

A I M P G P S

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 14 NOVEMBRE 2024
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 59^{ème} rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Les années se suivent toujours avec leurs assemblées des budgets et comptes. Aussi, comme d'accoutumé, je vais vous informer des activités de notre comité tout comme du fonctionnement de nos installations et équipements. Depuis plusieurs années, il n'y a plus d'investissements conséquents en soit, mais plutôt des travaux de réfection, de remplacement et renouvellement d'équipements, ceci afin d'être toujours à la pointe de la technique permettant à notre personnel de travailler dans de bonnes et saines conditions et de satisfaire pleinement les conditions d'exploitation du rejet à la rivière. Notre activité se focalise ainsi sur le maintien des équipements mis en place depuis 1995, date de la création de l'AIMPGPS, mais aussi d'avant tenant compte de la reprise des équipements réalisés précédemment par la commune de Romont. De plus, aujourd'hui, avec la constitution de l'ABVGN, c'est avenir et futur qui sont aussi présents de nos séances de comité.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 23 mai 2024 et ceci comme depuis quelques années, nous oeuvrons donc uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées surtout sur le bon fonctionnement de nos équipements. L'établissement du budget 2025 ainsi que les préoccupations de l'avenir de notre association en lien avec le projet de régionalisation des STEPs de Romont et d'Autigny tout comme le suivi des entreprises déversant des eaux industrielles, nous ont mobilisé le plus souvent lors de nos séances de comité. L'aspect énergétique tenant compte de l'évolution du marché électrique et des possibilités d'utiliser des énergies renouvelables en plus de nos CCF nous a aussi entretenu à plusieurs reprises.

Suite au départ à fin novembre 2023 d'un de nos collaborateurs, nous n'avons malheureusement pas encore trouvé la perle rare pour compléter l'équipe en place. L'annonce de la recherche d'un remplaçant est toujours présente sur notre site internet. En août 2024, nous avons auditionné un éventuel candidat, mais finalement, nous avons renoncé à l'engager. Ainsi, la collaboration acruée avec la société Aidcom Services Sarl – Wamax Rosshard de M. Béat Wolfisberger, à Avenches nous permet aussi de pallier à ce manquement, puisque nous pouvons bénéficier grâce à eux de 2 collaborateurs.

Lors de la dernière assemblée des délégués du 23 mai 2024, nous avons pris l'option d'aller de l'avant dans la mise en place d'une installation photovoltaïque sur les toitures de nos bâtiments. Dès lors, l'adjudication formelle avait été prononcée le 18 juin 2024 par notre comité en faveur de l'entreprise Demierre Deschenaux SA à Romont, leur offre étant économiquement la meilleure. L'enveloppe budgétaire présentée en assemblée des délégués était de Fr. 200'000.- alors que l'adjudication prononcée est de Fr. 155'000.- (140 panneaux pour env. 280 m²). Lors de notre séance de comité du 27 août 2024, il est apparu à notre surprise que les étanchéités de nos toitures n'étaient pas aussi bonnes qualitativement pour recevoir les panneaux photovoltaïques projetés. En effet, nos toitures sont dotées d'un système Sarnafil, dont l'étanchéité pourrait se déchirer par le biais du poids des panneaux. Dès lors, poser des panneaux sur une toiture déficiente n'est pas la solution. Raison pour laquelle un chiffrage du renouvellement de ces étanchéités a été établi pour une valeur globale d'env. Fr. 110'000.-, il faut relever aussi que les derniers travaux entrepris sur ces toitures datent d'un peu plus de 15 ans, leur durée de vie étant donc dès lors déjà bien avancée. A relever aussi que le développement du projet de transformation de notre STEP en STAP pour le futur ne va aller dans le sens de la suppression de l'une ou l'autre de ces toitures, raison pour laquelle notre comité a pris l'option d'aller de l'avant dans le renouvellement – remplacement des étanchéités des toitures selon les compétences du règlement des finances de notre association soit pour Fr. 50'000.- au maximum de dépenses extraordinaires. Ainsi, les 2 toitures situées le long de la route de Massonnens, d'une valeur de Fr. 48'000.- sont actuellement en cours de réfection suite à l'adjudication prononcée en faveur de l'entreprise ETSA Etanchéité à Corpataux, afin de

permettre une pose d'env. 50% de panneaux photovoltaïques à la suite et de pouvoir ainsi bénéficier déjà d'une production en autoconsommation d'électricité. Le solde des travaux d'étanchéité est prévu au budget 2025 tout comme le solde des panneaux photovoltaïques. Nous aurions pu convoquer une assemblée extraordinaire des délégués au début de cet automne ou simplement renoncer à tous travaux cette année pour pallier à cette problématique de toitures. Nous avons estimé que le choix opéré, selon les modalités du règlement de nos finances et la décision spécifique prise en assemblée du 23 mai 2024 était une bonne solution considérant l'évolution des coûts de panneaux et le marché électrique. Ainsi, nous serons pleinement opérationnels pour une partie déjà pour la fin 2024 – le début 2025 avec une production partielle en autoconsommation, le solde des travaux pouvant être entrepris au gré des conditions météorologiques des premiers mois 2025.

Le 27 août 2024, la nouvelle clé de répartition des frais d'exploitation et d'entretien pour les années 2025 – 2026 a été approuvée par le comité, ceci conformément à nos statuts qui demandent à ce que cette clé soit révisée – adaptée chaque 2 ans. Nous n'avons pas constaté de grandes variations de quotas de nos membres par rapport à la situation précédente.

Le 17 septembre 2024, le budget 2025 a été adopté par le comité. Une présentation à la commission financière a eu lieu le 29 octobre 2024.

Le 17 septembre 2024, j'ai informé le comité de mes intentions de quitter mes fonctions au sein de l'AIMPGPS et de l'ABVGN. Président de l'AIMPGPS depuis le 2 mars 1995 et vice-président du comité de l'ABVGN depuis 2019, j'estime que le temps de remettre mon tablier si j'ose dire ainsi est venu. Je reviendrai la-dessus dans les divers.

Le 23 octobre 2024, nous avons pris connaissance qu'un bâtiment voisin à la route de Massonnens avait à nouveau fait l'objet d'inondation – refoulement malgré les travaux d'améliorations hydrauliques entrepris sur notre collecteur venant du village de Berlens lors des fortes pluies du 4 septembre 2024. Un curage – contrôle de notre canalisation n'a rien donné de particulier à ce sujet. Des précautions devront être mises en place par le propriétaire, respectivement la commune de Mézières qui va devoir améliorer la mise en séparatif du village de Berlens, ceci est à l'ordre du jour selon les communications de cette dernière.

2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES RÉGIONALISATION DES STEPS

Comme dit en début de rapport, plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années pour la préservation et le renouvellement de nos installations et équipements. Nos tâches sont dévolues à l'exploitation et à l'entretien de nos installations et nous nous en préoccupons toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association et leur maintien au top de leur utilisation.

En ce qui concernent les études de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, elles ont été reprises et sont maintenant managées par le comité de l'ABVGN. Des explications seront fournies tout à l'heure dans le cadre de l'assemblée des délégués de ladite association.

3. LE PROGRAMME DU COMITÉ

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours très attentif au maintien des infrastructures de notre association, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés. Il y a malgré des obligations à faire face devant parfois la difficulté de trouver des pièces pour les réparations à effectuer. Il est clair aussi l'amenée et le traitement des eaux usées de l'AIMPGPS sur le futur d'Autigny va encore durer de nombreuses années.

Lors de notre dernière assemblée des délégués, je vous avais fait part d'un nouvel onglet à ajouter en lien avec l'aspect consommation énergétique de nos installations. Ceci est comme expliqué dans le début de mon rapport en phase d'exécution partielle.

4. ASPECT FINANCIER

Rien à signaler sous ce point, étant donné qu'il n'y a plus aucun travail d'investissement dans notre association.

5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit uniquement pour le maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires ; que cela soit les communes-membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 59^{me} rapport présidentiel, et, dernier pour moi pour adresser de très sincères remerciements à chacun pour notre excellente collaboration qui règne autour de nous. J'ai une pensée à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité qui sans eux on ne serait pas là, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Laure Castella, notre secrétaire-caissière toujours très dévouée à notre cause. Je ne voudrais pas non plus oublier les délégués de notre association qui font preuve d'écoutes, de compréhension vis-à-vis de nos soucis et qui nous suivent aussi comité dans nos activités.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, novembre 2024